

**Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 mars, le Conseil Municipal de la commune de Revel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025

PRESENTS :

Coralie BOURDELAIN, Maire

Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Adjoints

Mireille BERTHUIN, Dominique CAPRON, Frédéric GEROMIN, Christophe CORBET, Thierry RUTGE, Astrid BOUCHARD, Antoine CREZE,

ABSENTS : Anne IZABELLE

PROCURATIONS : Caroline DRIOL à Sandrine GAYET, Cathy PELOSO à Astrid BOUCHARD, Stéphane MASTROPIETRO à Patrick HERVE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Patrick HERVE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Délibération n°2025-09

Objet : Demande de subventions pour la réalisation de travaux d'urgence dans l'église communale

Madame la Maire rappelle que la commune a fait réaliser un diagnostic de l'église communale entre mai et juillet 2024, afin d'évaluer et de prioriser les travaux d'entretien nécessaires sur ce bâtiment. L'étude ayant révélé des incertitudes concernant certaines parties de l'édifice, il est nécessaire de réaliser des travaux d'urgence consistant à la mise en place de mesures effectives et au cerclage des parties de l'édifice susceptibles de présenter des risques.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Poste de dépenses	Montants HT	Financements	Montants sollicités
AMO	1 120€	CC Le Grésivaudan (30%)	12 131,28€
Maîtrise d'œuvre	3 800€	Département de l'Isère (30%)	12 131,28€
Travaux de cerclage des piles	16 437,6€	Total financements publics extérieurs	24 262,56€
Travaux d'instrumentation	13 620€	Autofinancement	16 175,04€
Diagnostic complémentaire des combles	5 460€		
Total	40 437,60€	Total	40 437,60€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE Madame la Maire à solliciter le Fonds de concours « Patrimoine » de la Communauté de Communes le Grésivaudan à hauteur de 30% du montant des travaux ;
- AUTORISE Madame la Maire à solliciter le Département de l'Isère dans le cadre de sa politique de soutien à la rénovation du patrimoine local à hauteur de 30% du montant des travaux ;
- AUTORISE Madame la Maire à mettre en œuvre et à signer tous documents relatifs à ce projet.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

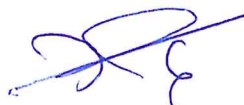
A Revel, le 25 mars 2025

Coralie BOURDELAIN



Maire

Patrick HERVE



Secrétaire de Séance

